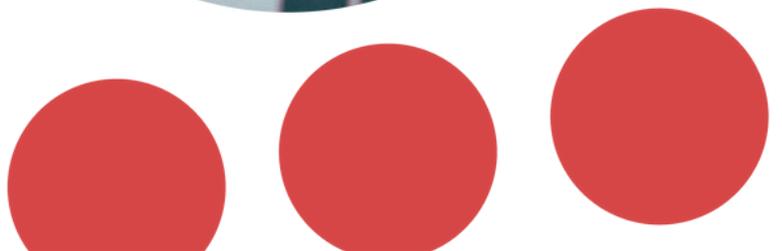


# NEWS LETTER

**Avril**

**2024**



**Chers clients,**

**Alors que le printemps fait doucement son entrée dans les vignes, apportant avec lui la promesse de nouvelles couleurs et de nouvelles récoltes, nous vous souhaitons une bonne lecture de notre newsletter .**

**Malgré les températures encore fraîches, nous sommes enthousiastes à l'idée de partager avec vous les dernières avancées technologiques au sein de notre entreprise.**

**Voici les points forts de ce premier trimestre :**

**Déploiement de LogVin-ERP Prod :** Notre transition vers LogVin-ERP Prod est en cours, promettant une optimisation de nos processus internes.

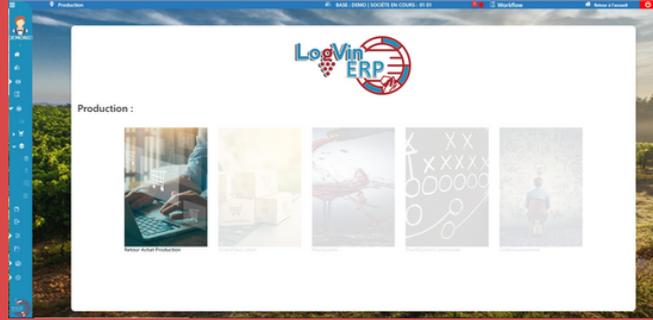
**Intégration de POWER BI :** Nous intégrons progressivement POWER BI pour une analyse de données plus puissante et stratégique.

**Cybersécurité :** Nous renforçons continuellement nos mesures de cybersécurité pour assurer la protection de vos données.

**Restez connectés pour plus d'informations et n'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**

**Bien à vous**

# Déploiement LogVin-ERP Prod



Nous sommes ravis de vous annoncer que les développements de la production sous LogVin-ERP sont désormais terminés !

Un grand merci aux Caves de l'Union des Vignerons Associés des Monts de Bourgogne qui ont généreusement accepté de jouer les premiers testeurs.

Nous avons officiellement lancé la mise en service ce mercredi 24 avril. Nous sommes impatients de voir les avantages concrets que cette mise à jour apportera à vos opérations quotidiennes.

La prochaine étape consistera à déployer ces nouvelles fonctionnalités sur l'ensemble de nos clients.

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance, n'hésitez pas à nous contacter à tout moment.





# Cybersécurité



En 2024, la directive NIS2 (Network and Information Security) entre en vigueur, imposant de nouvelles obligations en matière de cybersécurité aux entreprises. Cette directive, publiée au Journal Officiel de l'Union européenne en décembre 2022, vise à renforcer la protection des systèmes d'information contre les menaces croissantes.

## Quelles sont les principales dispositions de la directive NIS2 ?

**Obligation de moyen pour les entreprises :** Les entreprises de plus de 50 salariés ou travaillant pour le compte d'entités essentielles doivent mettre en place des mesures de sécurité adéquates.



Dans cet optique, nous avons le plaisir de vous annoncer que Déclic s'est rapproché de Lagartha pour proposer des solutions d'audits et de formations visant à traiter au mieux les enjeux actuels.

Notre partenariat vise à offrir à nos clients les outils et les connaissances nécessaires pour aborder ces défis avec confiance et compétence.

Si vous souhaitez en savoir plus sur nos solutions d'audit et de formation ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Notre équipe se fera un plaisir de vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin.

REJOIGNEZ-NOUS SUR  
**LINKEDIN**



Déclic Solutions Informatiques

ZAC Europarc, 429 rue Marius Lacrouze  
71850 CHARNAY-LES-MACON



[contact@declic-logiciel.fr](mailto:contact@declic-logiciel.fr)

03 85 21 19 30



[www.declic-logiciel.fr](http://www.declic-logiciel.fr)